

Des patrons d'établissements refusent de contrôler le passe sanitaire de leurs clients et le font savoir



[Source : Epoch Times]

[Illustration (LOIC VENANCE/AFP via Getty Images)]

Par EMMANUELLE BOURDY

**Une centaine de bistrotiers et restaurants de l'ouest de la France se sont réunis en collectifs. Leur but : refuser de contrôler le passe sanitaire de leurs clients, et ce, même s'ils savent qu'ils s'exposent à des sanctions.**

Réunissant une centaine d'établissements, notamment de Bretagne et des Pays-de-la-Loire, les collectifs « Bistrotiers bretons » et « Bienvenue ici, contrôler n'est pas notre métier » refusent le passe sanitaire, rapporte *20 Minutes*.

« ***Nous sommes contre le fait d'exclure qui que soit*** »

« *Nous sommes des lieux ouverts à tous sans distinction. L'accueil sans condition, l'entraide et l'échange sont des notions fondamentales, inscrites dans notre socle de valeurs* », est-il mentionné dans le texte explicatif de ces collectifs. « *Nous refusons de jouer le rôle de police sanitaire et ainsi de contrôler, de trier et de séparer les usagers de nos lieux* », est-il encore précisé.

Leur démarche s'est imposée à eux car ces gérants ne voulaient pas contrôler leur client et de ce fait, devoir refuser l'entrée à certains d'entre eux. Mais ils sont toutefois conscients des risques encourus. Tristan Crosnier, le patron du bar à jeux Pioche à Nantes, explique à *20 Minutes* :

« *Nous sommes contre le fait d'exclure qui que soit, y compris des personnes en précarité éloignées du système santé et qui se retrouvent aujourd'hui encore plus à l'écart.* »

« Mais on a bien conscience que l'équilibre est fragile. Les clients vaccinés qui se sentiraient inquiets, je ne veux pas non plus les bloquer, je leur propose des espaces isolés », poursuit-il. Sans compter que « nous n'avons, de plus, pas tous les effectifs permettant de le faire », se défend encore Tristan Crosnier.

La patronne du bar culturel le Ty Coz, à Morlaix (Finistère), explique quant à elle faire ce métier « pour rassembler », et non pas pour « diviser en acceptant certains clients et en fermant la porte à d'autres ». « Donc on ne vérifie pas leur document, on se met hors la loi, mais ça ne nous empêche pas de faire de la prévention, de parler du vaccin, de faire attention aux gestes barrière », prévient-elle.

## Les gérants de ces établissements, mais aussi les clients, s'exposent à des sanctions...

Effectivement, les collectifs tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas que leurs établissements deviennent un « repaire des antivax », ainsi que le souligne Tristan Crosnier. Car le débat ne porte pas sur « la pertinence du vaccin », déclarent les membres du collectif.

Quoi qu'il en soit, agir ainsi expose les gérants de ces établissements à des sanctions. Pour cette raison, d'autres, qui partagent pourtant le même avis sur le sujet et agissent de même, préfèrent rester discrets. « Je ne sais pas à quelle sauce on va être mangés. Ça m'inquiète un peu, forcément, d'autant plus que je me sens un peu seule dans ma ville », confie la gérante du Ty Coz. « Une fermeture administrative de quelques jours je suis prête, mais au-delà je ne pourrai pas. J'ai huit salariés, je dois aussi penser à eux », poursuit-elle.

Le gérant du Pioche reste lui aussi sur le qui-vive. « On se doute que ça va tomber [...]. Si la police arrive, je serai honnête, j'expliquerai ma démarche, ce que je mets en place, et on verra bien. On appréhende mais on doit rester cohérent », concède-t-il.

Les clients qui ne sont pas en règle avec le passe sanitaire s'exposent eux aussi à des sanctions. Mais ceux qui mettent les pieds dans ces établissements en sont conscients et assument, comme c'est le cas de Jean, un Nantais. Ce dernier déclare comprendre « les arguments du bar ». « Je les soutiens, donc si la police arrive, j'assumerai l'amende », avance-t-il. En cas de contrôle, les clients qui ne sont pas en possession du passe sanitaire risquent une amende forfaitaire de 135 €.

## D'autres gérants préfèrent carrément fermer...

D'autres gérants ont opté pour la fermeture de leur établissement, une autre manière de rester en accord avec leurs convictions sans craindre des verbalisations. Ce qui n'est pas sans « conséquences économiques » non plus, ainsi que le souligne Yann, le patron du Temps des Cerises à Tonquédec (Côtes

d'Armor), qui a fermé son restaurant dès le lundi 9 août.

Il explique néanmoins être vacciné et « *bien conscient de la situation sanitaire* », pour autant, il estime que « *la demi-jauge, les gestes barrière, d'accord. Mais refuser de servir des habitués, ou voir débarquer les forces de l'ordre, je ne supporterai pas* ». Il a cependant trouvé un compromis et veut mettre en place de façon momentanée la « *vente à emporter* », confie-t-il à *20 Minutes*.